

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2015**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

### **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

- Vu la délibération du 10 mars 2014 par laquelle le Conseil municipal décide de céder le terrain nu cadastré section 51 parcelle 595/37 de 5,07 ares, lot n° 4, dans le lotissement « Chemin Woelfli », à Mme Flora BECKER et M. Oukhach MOHAMED domiciliés 67140 EICHHOFFEN, au prix de 19 000 € l'are soit 96 330 €, TVA sur marge incluse, le terrain viabilisé,
- Vu la délibération du 21 juillet 2014 par laquelle le Conseil municipal accepte le principe de la rupture du compromis de vente signé le 3 mars 2014 et charge le Maire de remettre le terrain en vente dans les mêmes conditions et au même prix,
- Vu le dossier de candidature reçu de M. Sébastien KLENCKLE et Mme Stéphanie HEBTING, domiciliés 67140 GERTWILLER, pour l'achat du terrain communal nu cadastré section 51 parcelle 595/37 de 5,07 ares, lot n° 4, dans le lotissement « Chemin Woelfli »,
- Considérant que le dossier déposé est complet et que les demandeurs ont présenté un accord de principe d'une banque pour l'achat du terrain,
- Vu le permis de construire n° PC 067 481 15 R0004 accordé le 4 septembre 2015 au couple KLENCKLE/HEBTING,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de céder le terrain nu cadastré section 51 parcelle 595/37 de 5,07 ares, lot n° 4, dans le lotissement « Chemin Woelfli » à M. Sébastien KLENCKLE et Mme Stéphanie HEBTING, domiciliés 67140 GERTWILLER, au prix de 19 000 € l'are soit 96 330 €, TVA sur marge incluse, le terrain viabilisé,
- CHARGE l'étude de Me WEHRLÉ sise 67230 BENFELD de la rédaction de l'acte,
- PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à la vente.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*(Madame Joanne ALBRECHT, professionnellement intéressée, n'a pas participé aux délibérations ni au vote)*

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Éric RICOU, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'une parcelle de bois, cadastrée en section 41 n° 175, d'une superficie de 7,37 ares, au lieudit « Rotterwinkel », appartenant à M. Bernard KIEFFER,
  - Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle voisine, cadastrée section 40 n° 1, au lieudit « Ehrly »,
  - Vu l'article L. 331-22 du Code forestier,
  - Considérant cependant que l'acquisition de cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la Commune,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption dans le cadre de cette cession.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

**NUMÉROTATION 32 QUARTIER CENTRAL**

- Vu le courrier reçu de Mme Corinne WOEHREL, domiciliée 32 Quartier Central, demandant l'attribution de lettres au 32 Quartier Central, deux propriétés ayant la même numérotation,
  - Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des lettres au n° 32 Quartier Central au vu des deux propriétés,
  - Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE d'attribuer :
    - le numéro 32 A Quartier Central à M. et Mme Vinci FRITZ,
    - le numéro 32 B Quartier Central à Mme Corinne WOEHREL,
  - DIT que la nouvelle numérotation prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015,
  - CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

**SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
  - Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
  - Vu les dossiers de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Étienne CHRISTEN pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 5 rue Binnweg à Stotzheim et M. José ZINCK pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 21 Quartier Central à Stotzheim,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
    - à Monsieur Étienne CHRISTEN : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
    - à Monsieur José ZINCK : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,

- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2015.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 5

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **5.1. Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me POLIFKE, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 115/59 de 2,24 ares, sis 26 rue de Benfeld, appartenant à M. Sébastien NEEL.
- DIA reçue par Me NUSS, notaire à CHÂTENOIS, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 44 de 9,99 ares, sis 33 Quartier Central, appartenant à M. et Mme ANSELM, Mme Augusta WENGER épouse SCHWENDIMANN et Mme Elise WENGER. La vente de la propriété se fera par adjudication chez Me NUSS le 27 octobre 2015 à 14 h 30. Le Conseil débat autour de l'intérêt éventuel d'acquérir cette parcelle attenante à la salle des fêtes. Une nouvelle DIA sera transmise lorsque le bien aura trouvé un acquéreur après l'adjudication, l'acquisition éventuelle sera alors rediscutée.

### **5.2. Comptes rendus des Commissions Communales**

- **Urbanisme** : les membres de la Commission se sont réunis le 1<sup>er</sup> octobre avec Mme HERMANN du CAUE du Bas-Rhin et M. LEDERMANN pour la suite de l'aménagement paysager de l'entrée EST (côté mur du château).
- **École/Jeunesse** : les membres de la Commission se sont réunis le 10 septembre à 20 h 00 pour discuter des activités extra-scolaires proposées par la Commune. La prochaine réunion aura lieu le mardi 20 octobre à 20 h 00.
- **Vie locale** : les membres de la Commission se sont réunis le 11 septembre à 19 h 00 concernant l'exposition « Art sans frontières » réunissant des artistes de Stotzheim et d'Ortenberg, dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage. Le vernissage aura lieu vendredi 16 octobre à 18 h 30. L'exposition sera accessible au public jusqu'au 30 novembre.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mercredi 14 octobre à 19 h pour préparer les manifestations à venir.

- **Appel d'offres** : les membres de la Commission se sont réunis le 28 septembre à 20 h 00 au sujet des travaux de la salle multi-associative.
- **Communication** : les membres de la Commission se sont réunis le 30 septembre à 19 h 30 pour une séance de travail sur la conception de panneaux descriptifs relatifs à la borne de la 2<sup>e</sup> DB.

### **5.3. Arbre et subvention SMICTOM**

Lors du conseil municipal du 19 janvier 2015, Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présentait aux membres le courrier du SMICTOM. Pour fêter le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'édition « OSCHTERPUTZ » qui s'est déroulée en 2014, le SMICTOM d'Alsace Centrale propose à chaque Commune une subvention de 40 euros maximum pour l'achat d'un arbre de grand volume d'une espèce locale. La Commune pourra choisir la date de plantation de l'arbre et son fournisseur. Cette opération est valable jusqu'au 31 décembre 2015. Le conseil décide de faire l'achat d'un **pommier** et de le planter à l'école. **La plantation se fera le mercredi 25 novembre en présence des élèves, des enseignants, des ouvriers communaux et de M. le Maire.** La demande de subvention sera transmise après l'achat de l'arbre. Il est décidé d'acquérir l'arbre auprès de l'entreprise LEDERMANN.

#### **5.4. Banque alimentaire du Bas-Rhin**

La Commune participera comme chaque année à la collecte nationale organisée par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin **les 27 et 28 novembre 2015. Une permanence sera organisée le samedi 28 novembre de 8 h à 12 h en mairie.** Les enfants scolarisés seront sensibilisés par le biais du personnel enseignant. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser les habitants de Stotzheim à participer à cette collecte nationale. Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, s'occupera de l'organisation de cette collecte avec M. André METZ, adjoint au Maire.

#### **5.5. Fête de départ de Mme Marlyse PHILIPP**

**Mme Marlyse PHILIPP** n'est plus responsable de la Bibliothèque municipale depuis juin 2015 et a été remplacée par Mme Marie-Odile GILG. **Une soirée sera organisée le lundi 2 novembre 2015 à 18 h 30** à la mairie pour la remercier pour son travail et son implication dans le rôle de responsable. Le Conseil décide également que la Commune lui offrira un chèque cadeau de 150 euros ainsi qu'un bouquet de fleurs. Mme Marie-Odile GILG, nouvelle responsable, s'occupera d'établir la liste des invités.

- 
- Les logements situés au 35 Bas-Village et au 26 rue de Benfeld n'ont pas été renumérotés pour les raisons suivantes :
    - 26 rue de Benfeld : il n'y a qu'une seule et unique entrée pour les logements situés à cette adresse, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une attribution de lettres. Le Conseil municipal charge cependant le Maire de rappeler les règles de stationnement aux propriétaires. Lors de la création des divers logements, il avait été notifié qu'il était nécessaire d'avoir le nombre de stationnements requis dans la propriété pour éviter un stationnement dans la rue de Benfeld et notamment sur le parking réservé au Crédit Mutuel et à la salle des fêtes, qui sont des parkings privés,
    - 35 Bas-Village : la propriété a subi différents travaux et le nombre de logements n'est pas défini à ce jour. Le Conseil municipal charge le Maire d'effectuer des vérifications concernant les autorisations d'urbanisme et également de prendre contact avec le centre des impôts fonciers. Le Conseil demande également de rappeler les règles de stationnement aux propriétaires, le règlement d'urbanisme prévoyant un nombre minimum de stationnements par logement et surface,
  - Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil qu'un jeune homme de Stotzheim effectuera pour la Commune 60 h de Travaux d'Intérêts Généraux. Le travail consistera à aider les agents communaux dans leur tâche et notamment dans les plantations automnales. Il débutera dès le lundi 12 octobre.
  - Les membres du Conseil demandent au Maire si la Commune a réceptionné la subvention de la réserve parlementaire de Mme Fabienne KELLER. À ce jour, la somme n'a pas été versée mais la Commune a bien réceptionné la notification de subvention et celle-ci a été inscrite aux recettes d'investissement du Budget Primitif 2015.
  - M. le Maire informe le Conseil qu'il sollicitera prochainement des parlementaires pour obtenir une subvention pour les travaux de la mairie. Le Conseil Régional ainsi que la Communauté des Communes et le FIPHFP seront également sollicités.
  - Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe des problèmes liés aux containers situés rue du Quartier Central. En effet, pour le verre notamment, le container est souvent plein et des débris de verre jonchent le sol. Le SMICTOM sera sollicité pour savoir quelles solutions pourraient être mises en place pour régler ce problème.
  - Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, rappelle que la sortie des écoles est toujours aussi dangereuse. Il est décidé qu'il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission Urbanisme.
  - Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil de l'achat d'un souffleur à feuilles pour les agents.

- M. le Maire transmet aux membres du Conseil l'invitation à l'inauguration de l'atelier du Cake Design du Monde de Kita sis 58 E Bas-Village qui aura lieu le samedi 10 octobre prochain.
- M. le Maire invite les membres du Conseil, après la séance de ce soir, de se rendre à la salle multi-associative pour prendre compte des travaux déjà effectués et à venir. Il présente également aux membres le devis établi par l'entreprise HEIBEL GARGOWITSCH pour des travaux supplémentaires dans le couloir d'un montant HT de 797,55 €. Le devis sera validé lors du prochain Conseil. Le Conseil autorise cependant le Maire à signer les devis pour accord pour que les travaux puissent commencer au plus vite.
- Le prochain conseil aura lieu le lundi 2 novembre à 20 h (précédé de la soirée dédiée à Mme Marlyse Philipp à 18 h 30).

**La séance est levée à 21 h 55**

***Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 20 octobre 2015  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM  
DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015**

**Ordre du jour :**

1. Vente d'un terrain communal
2. Déclaration d'intention d'aliéner
3. Numérotation logements 32 Quartier Central
4. Subventions pour ravalement de façades
5. Divers et communication
  - 5.1. Informations sur DIA
  - 5.2. Compte rendu des commissions communales (Urbanisme, Vie Locale, Écoles, Appel d'offres et Communication)
  - 5.3. Arbre et subvention SMICTOM
  - 5.4. Banque alimentaire du Bas-Rhin
  - 5.5. Fête de départ de Mme Marlyse PHILIPP

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/